

La Constitution

à l'Écosse et au pays de Galles. Par conséquent, on ne peut pas dire que les référendums ne font pas partie de la tradition britannique.

Il est révélateur que l'offre de tenir un référendum soit venue du premier ministre au cours des négociations, et qu'elle ait été rejetée par un grand nombre de provinces. Je le regrette. Ce qui est apparu comme la «voie canadienne», comme l'ont décrite le chef de l'opposition et bon nombre de leaders provinciaux, a été le marchandage et la négociation entre politiciens et gouvernements élus en vue de décider les règles qui gouverneront les Canadiens. En fait, on peut dire que cette façon de faire «à la canadienne» permet un certain degré de cynisme moral. Ce qui me rappelle certaines pensées du regretté théologien Reinhold Niebuhr. Dans son ouvrage classique consacré à la défense de la démocratie, «The Children of Light and the Children of Darkness», il identifie les puissances de la volonté et de la persuasion, les forces à l'œuvre dans la société. Selon M. Niebuhr, on peut très bien désigner les cyniques en matière morale qui ne se reconnaissent d'autre loi que leur propre volonté et leurs propres intérêts, par l'expression tirée des Écritures «enfants de ce siècle» ou «enfants des ténèbres». Ceux qui croient par contre que les intérêts personnels doivent être soumis à la discipline d'une loi supérieure pourraient alors être considérés comme des «enfants de lumière».

Par «enfants de lumière», il entend ceux qui cherchent à soumettre leurs intérêts personnels à la discipline de cette loi plus universelle et à les mettre en harmonie avec le bien universel. Il ne faut pas faire trop de métaphysique dans ce débat constitutionnel, d'ordre très pratique, mais on ne peut considérer sans un certain sentiment d'inquiétude ce qui s'est passé ces tout derniers temps pour constater que l'on a fait fi des vœux de la population et que certains n'ont pas su mettre de côté leurs propres intérêts et accéder à une vision plus élevée de ce que le Canada devait devenir dans le siècle à venir. Ils ont cependant fini par s'entendre, en un sens, sur un accord acceptable, mais qui aurait pu être infiniment meilleur.

Voilà pourquoi je trouve assez répugnant d'observer en ce moment ce marchandage incessant, ce troc continu des droits des autochtones contre ceux de la femme, dont on a parlé ici aujourd'hui. La protection de ces droits peut certes être acceptée ou rejetée selon leurs propres mérites. Je suppose que je quitterai plus heureux la vie parlementaire—que ce soit après les prochaines élections ou plus tard—parce que j'aurai pu jouer un modeste rôle dans l'évolution historique de notre pays en contribuant à lui donner une nouvelle constitution. J'exhorterai cependant chacun de nous à devenir, selon l'expression de Reinhold Niebuhr, des «enfants de lumière». Oublions nos intérêts personnels et nos petites divergences. Tâchons de nous dépasser pour atteindre des perspectives plus larges. Tâchons de nous faire une nouvelle vision du Canada. Tâchons d'y réussir. Nous y parviendrons si nous cherchons à concrétiser nos objectifs originaux.

● (1550)

Le projet dont nous sommes saisis aujourd'hui est valable. Il est excellent. Il est pour nous une source de grande joie. On aurait pu cependant faire mieux.

Cela me rappelle une petite histoire apprise à l'école secondaire dont l'auteur est probablement Robert Louis Stevenson. Elle s'intitule, si je ne m'abuse, *El Dorado*. Dans la vie de tous les jours, l'homme doit être constamment à la recherche d'un nouvel idéal. Il nous faut donc un nouvel objectif. J'exhorte les députés de la Chambre des communes à se donner pour objectif le rétablissement complet de la charte des droits telle que conçue dans la résolution originale afin que les Canadiens puissent vivre dans la paix et la dignité.

J'exhorte tous ceux qui lisent les débats de la Chambre des communes et tous les Canadiens qui suivent de près la politique de leur pays à ne pas laisser leur représentant parlementaire se tirer d'affaire à bon compte. Nous avons triomphé, oui, mais nous aurions pu faire mieux.

Espérons que dans les jours, les mois et les années à venir, nous atteindrons enfin notre objectif, c'est-à-dire la garantie dans la constitution de l'intégralité des droits fondamentaux de façon qu'ils soient à jamais à l'abri de tout changement politique. Voilà ce à quoi je m'engage pour le reste du temps que je passerai ici comme député. J'espère que mes collègues partagent mon avis.

Des voix: Bravo!

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Avant d'entrer en propos, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire à mon préopinant combien nous trouverions plaisir à ce que les ministériels reconnaissent pour une fois que nous avons pu voir à la télévision la Cour suprême rendre son jugement. Nous avons en outre du mal à admettre que nos vis-à-vis s'attribuent pratiquement tout le mérite d'un résultat pour lequel tous les Canadiens ont combattu.

Avant d'être élu député en 1979, j'avais l'insigne honneur de représenter au palier municipal un grand nombre de ceux que je représente maintenant au palier fédéral. A ce titre, j'ai eu le privilège de participer avec d'autres personnes, dont plusieurs siègent aujourd'hui d'un côté ou de l'autre de la Chambre, à l'élaboration d'un plan directeur d'urbanisme pour la ville de Toronto. Cette élaboration a nécessité plusieurs années. Elle a donné lieu à des douzaines de compromis, mis à contribution l'esprit de collaboration de centaines de Torontois et nécessité des milliers d'heures de réunion. Une fois parachevé, le plan, de l'avis d'un blagueur, était parfaitement et typiquement torontois. Selon lui, c'était nécessairement une réussite puisqu'il réussissait à indisposer tous les intéressés.

Quand j'ai quitté la politique municipale pour briguer ce poste, je l'ai fait avec une question en tête. Les députés qui connaissent l'esprit de clocher propre aux conseillers municipaux, lesquels pensent que le soleil se lève et se couche dans leur municipalité, comprendront mieux la question que je me posais. Je me demandais si la vie à la Chambre pourrait jamais être aussi stimulante qu'une charge municipale et si tout projet entrepris ici pourrait jamais être aussi important et exaltant que notre nouveau plan l'avait été.

Aujourd'hui, un peu moins de trois ans après que j'ai quitté les affaires municipales, j'interviens dans ce débat qui porte en quelque sorte sur un autre projet, le projet d'avenir de la constitution canadienne.